



François HOLLANDE
Candidat à la Présidence de la
République Française

GEORGES PATIENT

Cayenne, le 15 janvier 2012

SENATEUR
DE LA
GUYANE

Cher François,

*Membre de la
Commission des
Finances*

Je souhaiterais d'abord te remercier pour ta visite en Guyane, un geste que sauront apprécier les Guyanais puisque c'est la première fois qu'un candidat socialiste aux présidentielles s'y rend.

*Vice-président de la
Commission des Affaires
Européennes*

Je ne pourrai malheureusement rester pour le meeting du lundi soir car je prends l'avion pour Paris en raison d'une intervention au Sénat le lendemain matin sur un sujet, l'insécurité et la montée de la criminalité en Guyane, qui nous préoccupe beaucoup.

MAIRE DE
MANA

Je profite donc de ce courrier pour t'interpeller sur des questions que j'estime de très haute importance et sur lesquelles il me semble essentiel de mettre l'accent lors de ton intervention. Tu seras écouté par beaucoup de représentants de collectivités locales très attentifs à la situation financière très dégradée des collectivités territoriales de Guyane et aux mesures à mettre en place pour redresser les finances locales. Je plaide d'ailleurs depuis très longtemps pour une meilleure adaptation des concours financiers de l'Etat en Guyane et le Sénat depuis le changement de la majorité à gauche s'est montré très réceptif sur mes amendements relatifs à ce sujet même si l'Assemblée Nationale les a rejetés.

Au niveau de la Dotation Globale de Fonctionnement

- De manière générale, il faudrait revoir la DGF en se basant sur des critères plus opérants tels le revenu moyen par habitant, le nombre d'élèves scolarisés sur le territoire par rapport à la population totale, la situation sociodémographique avec sa pyramide des âges à base très élargie qui n'a rien à voir avec les standards nationaux.
- A court terme et dans un premier temps, il faut supprimer le plafonnement qui frappe la dotation superficielle, instituée pour les seules communes de Guyane et qui leur fait perdre annuellement 16 millions d'euros, quitte à instaurer une péréquation de ce montant entre



les seules communes de Guyane.

- La question du recensement est elle aussi cruciale en Guyane où il est totalement lacunaire et non exhaustif. J'ai déposé un amendement dans le cadre de la dernière loi de finances sur ce sujet où je proposais de multiplier par 1,193 la population totale recensée dans les communes aurifères de Guyane afin de mieux la prendre en compte pour le calcul de la dotation forfaitaire allouée à ces collectivités territoriales. Hormis les communes aurifères, toutes les autres communes sont également concernées en raison du fort taux d'immigration clandestine qui leur génère des coûts importants.

Au niveau de l'octroi de mer

- L'Etat doit rétrocéder aux communes de Guyane les 27 millions d'euros qui leur font défaut au titre de l'octroi de mer. Il faut préciser que ce prélèvement est inique et unique car les communes de Guyane sont les seules communes d'outre-mer à subir un tel prélèvement.

Au niveau de la redevance des mines

Avec la découverte du pétrole, des perspectives s'ouvrent et il est urgent que les potentielles retombées économiques puissent bénéficier aux collectivités. C'est pourquoi j'ai présenté des amendements qui proposaient :

- L'extension de la redevance communale des mines aux gisements de pétrole et de gaz naturel situés off-shore, au-delà de 1 mille marin.
- L'extension de la redevance départementale des mines aux gisements de pétrole et de gaz naturel situés off-shore, au-delà de 1 mille marine

Je me permets d'insister en te demandant une fois de plus de bien vouloir t'exprimer sur ces questions cruciales lors de ton intervention de lundi soir.

En t'assurant de mon soutien, je te prie de recevoir, cher camarade, l'expression de mes salutations militantes.

Georges PATIENT